



## AVANTAGES DE L'ASSOCIATION

Cotisation annuelle dès 100 CHF. Elle donne accès à:

- un réseau de passionnés

*L'association fait vivre le savoir-faire horloger et les liens entre les membres. Elle met son savoir-faire à disposition, en particulier de ses membres et de la coopérative.*

## AVANTAGES DE LA COOPÉRATIVE

1 part sociale de 1000 CHF donne droit à:

- un accès privilégié à un réseau de fabrication et de distribution de composants standards

*La société coopérative organise la production de composants et fait vivre en définitive la production des mouvements. Elle place le développement et l'entraide économique au premier plan.*